**N° 6728**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2014-2015

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l’Accord-cadre global de partenariat et**

**de coopération entre l’Union européenne et ses Etats membres,**

**d’une part, et la Mongolie, d’autre part, signé à Oulan-Bator**

**(Mongolie) le 30 avril 2013**

**RESUME**

En juillet 2009, le Conseil de l’Union européenne a autorisé la Commission européenne à négocier un nouvel accord-cadre global de partenariat et de coopération avec la Mongolie. Les négociations en vue de cet accord-cadre ont été ouvertes en janvier 2010 et conclues avec succès en octobre 2010. L’accord-cadre a été signé à Oulan-Bator, le 30 avril 2013.

La Mongolie reste un pays pauvre avec une économie modeste (PIB en 2013 : 11,1 milliards de dollars américains). L’économie mongole dispose toutefois de nombreux atouts (richesse en matières premières, cheptel important) et plusieurs secteurs (mines, construction, immobilier, télécommunications, agroalimentaire et tourisme) recèlent un fort potentiel de développement.

La situation d’enclavement de la Mongolie entre la Russie et la Chine continue à orienter son commerce extérieur et accentue sa vulnérabilité aux variations des cours des matières premières, ainsi qu’au ralentissement de la demande chinoise. Dépendante de la Chine et de la Russie pour plus de trois quarts de ses échanges commerciaux, la Mongolie essaie, par le biais de sa politique du „troisième voisin“, de diversifier ses partenaires économiques, parmi lesquels figure notamment l’Union européenne.

L’Union européenne (UE) est le troisième partenaire commercial de la Mongolie (8,4% des échanges extérieurs mongols) et un bailleur de fonds important. Les exportateurs mongols bénéficient d’une exonération presque totale des droits de douane lorsqu’ils accèdent au marché de l’UE, grâce au système de préférences généralisées, renouvelé depuis le 1er janvier 2014 (SPG+).

La Mongolie est membre de nombreuses enceintes internationales et régionales. Elle entretient des relations étroites avec le Fonds monétaire international (FMI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement pour mener à bien son développement. Elle a aussi adhéré à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en juillet 2006.

Dans le domaine de la sécurité, la Mongolie est un des douze „partenaires du dialogue“ de l’ARF (Forum régional de l’ASEAN). Elle a accédé au statut d’observateur de l’Organisation de Coopération de Shanghai (OCS) en janvier 2004 et de partenaire asiatique de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en décembre de la même année, avant de devenir le 57ème Etat participant de l’OSCE en novembre 2012. Une coopération entre la Mongolie et l’OTAN existe dans le cadre des relations de l’Alliance avec les pays partenaires. La Mongolie a participé aux opérations de maintien de la paix sous mandat de l’ONU, notamment au Sierra Leone, en Irak, en Afghanistan et au Kosovo.